



CERCLE  
POLYTECHNIQUE

---

## Réunion Statutaire du 26 novembre 2014

**Délégués présents** : Guillaume Dauphin, Georgios Loulas, Léa Bruers, Denis Thomas, Julien Symons, François Grondhout, Mateusz Szydelko, Olivier Hamende, Bastien Ryckaert, Thomas Vandamme, Nathan Vandamme, Julien Garcia Arenas, Quentin Dagnelie, Jeffrey Yogo, Markos Hoche, Miguel Castroviejo, Thomas Defoin, Arthur Umugisha, Hugo Smets, Bastien Mollet, François Huberland, Ariane Kislanski, Massimo Di Perri, Laura Hermans

**Membres présents** : Audric Baudoin, Gil Bolcina, Pietro, Celine Lecocq, Laurent Wathelet, Rachel Mahij, Pierre Baudoux

Aujourd'hui aura lieu une réunion statutaire et non une AG statutaire car elle n'a pas été annoncée 8 jours à l'avance conformément aux statuts. Les propositions de modifications présentées lors de cette réunion seront soumises aux votes lors de la prochaine assemblée générale statutaire.

**Note** : Dans la suite du PV, les propositions présentées en premier lieu pour chaque article sont les propositions écrites par le bureau. Celui-ci a pris en compte tous les avis des membres qui ont été soumis par mail.

# 1. ROI

## Article 2

### Président

Proposition : On propose de retirer la contrainte qui a été mise concernant l'année de bureau préalable pour accéder au poste de président car au Cercle Polytechnique, réaliser deux années de bureau, cela représente de lourdes responsabilités. On propose également de retirer la partie de la gestion journalière du cercle conformément au statut numéro 14 qui stipule que la gestion journalière du cercle est gérée par les membres du bureau.

Avis :

- Gil : « On ne va pas enlever maintenant toutes les choses qui ont été votées l'année passée, il vaut mieux avancer plutôt que de revenir sur ce qui a déjà été fait. »
- Thomas Vandamme : « Ce sont les électeurs qui vont voter et ils seront à priori informés sur les potentiels présidents. Cela n'a pas vraiment de sens d'en reparler maintenant. »
- Massimo : « Je pense surtout au cas extrême où deux président se présenteraient. Celui qui n'a pas fait l'année de bureau sera défavorisé. »
- Denis : « L'année passée l'idée était de mettre dans le ROI les cas les plus favorables pour le poste. Cette règle peut de toute façon être dérogée mais un président qui aurait fait une année de bureau serait mieux préparé. »
- Massimo : « On essaie cette année de mettre en place un système qui limiterait au maximum les dérogations. »
- Bastien M : « Si on modifie le ROI en mettant des choses qui vont de toute façon être dérogées, cela ne sert pas à grand chose de modifier le ROI. »
- Olivier : « Celui qui se présenterait sans avoir fait d'année au bureau pourrait de toute façon obtenir une dérogation donc ça ne poserait pas de réel problème. »
- Huber : « Je pense que le cercle se porte très bien avec des présidents qui n'ont pas fait une année de bureau. »
- Olivier : « Je pense que la majorité des personnes présentes trouvent cela bizarre de revenir sur des modifications qui ont été réalisées il y a 6 mois. Il faut peut être laisser le temps aux choses récentes de faire leur effet. »

Proposition finale : On ne change pas la contrainte sur l'année du bureau mais on retire la partie concernant la gestion journalière du cercle.

Article Proposé : Le président assure la tenue des réunions et assemblées et la représentation du cercle à différents événements. Lors de la remise de sa candidature, il doit être baptisé, en BA3 minimum et avoir fait au moins une année d'administrateur au sein du bureau. Le président ne peut pas faire partie du comité de baptême durant son mandat.

### **Vice-Président**

Proposition (faute d'orthographe) : Remplacer les JANE par la JANE

### **Proposition supplémentaire concernant les deux postes ci-dessus :**

Gil propose de rajouter la charge de la représentation du Cercle Polytechnique lors des 24H de Louvain-la-neuve au président ou au vice-président. Vandamme ne pense pas qu'il faille quelqu'un qui soit spécifiquement en charge de cet événement. Massimo ainsi que le reste de l'assemblée sont globalement du même avis.

### **Secrétaire Trésorier Adjoint**

Proposition : Enlever la partie de l'article spécifiant : « Quand ceux-ci en ressentent le besoin » concernant le trésorier et la secrétaire. On enlève

également la spécification de « la rentrée » concernant les colis-cours. Cette spécification est en effet implicite avec les colis-cours

Avis :

- Un membre de l'assemblée propose que la tâche de la gestion de la salle Nestor soit associée au poste du STA.
- Massimo : « Je ne pense pas que ce soit nécessaire de l'ajouter comme une tâche au poids du STA. J'ai l'impression que cela coule de source que si un membre du bureau considère qu'il faut la ranger, il va lancer l'appel aux délégués pour organiser ce rangement. »
- Ariane : « On ne va pas commencer à spécifier les choses à ce point là sinon on peut également définir le nombre de casiers attribués de la Nestor dans le ROI. »

Article Proposé : Le Secrétaire Trésorier Adjoint se charge de la préparation des colis-cours et assiste le trésorier et le secrétaire général dans leurs tâches.

**Délégués Folklore**

Proposition : On a pour objectif de définir statutairement le comité de baptême pour le second quadrimestre. Cette discussion ne sera pas lancée lors de cette réunion-ci. Il faut également corriger la faute d'orthographe et donc remplacer le bout de phrase par : « ils devront ».

Avis :

- Thomas Vandamme : « Je propose de rajouter le fait que les délégués folklores doivent avoir été pendant au moins un an dans le comité de baptême. »
- Olivier : « Le problème ici est qu'on doit définir le comité de baptême avant de pouvoir dire que les délégués folklore doivent avoir été dans ce comité. »
- Gil : « Si on définit le comité de baptême on doit définir ce qu'est un baptisé dans le ROI. Cela pose problème et avait déjà été soulevé l'année de Valentin Orts. »
- Massimo : « Le baptême doit être défini statutairement car ils ont une soixantaine de bleus sous leur responsabilité. »
- Gil : « Massimo doit regarder la charte folklorique car il y aurait des restriction concernant les togés qui devraient apparemment être définis comme folklore au sein de leur cercle. »
- Massimo : « Ce n'est pas exactement ce qui est spécifié dans la charte folklorique mais le débat sera lancé au second quadri. »

**Les délégués Bar**

Pas de proposition de modification émise.

Avis :

- Thomas Vandamme ; « Quelle est l'issue de la proposition de réaliser poste de trésorier au sein des délégués bar ? »
- Massimo : « On ne va pas revenir sur ce qui avait été décidé il y a 6 mois, cette proposition n'est pas envisagée. »

## **Les délégués Engrenage**

Proposition : Remplacer la partie de l'article concernant les parutions bimestrielles en précisant que le magazine doit paraître au minimum 4 fois par an

### Avis :

- Bastien R : « Le problème ici est qu'on ne définit pas de dates entre les différentes parutions. Si les engrenages font 4 engrenages en fin d'année mais rien avant, ils auront quand même rempli les conditions stipulées dans le ROI. »
- Bastien M : « On ne peut pas laisser bimestriel car on ne respecte jamais cette règle. »
- Bastien R : « Il faudrait mieux rajouter un intervalle de temps entre les différents engrenages. »
- Massimo : « Il faut relativiser aussi car le bureau encadre les délégués et est là pour booster les gens qui ne font pas bien leur travail. On ne se retrouvera jamais en fin d'année avec aucun engrenage paru. »
- Olivier : « Pour satisfaire tout le monde on peut proposer qu'il faudra au moins réaliser deux parutions par quadrimestre. »
- Georgios : « Est-on obligé de définir le nombre d'engrenages ? »
- Bastien M : « Un nombre minimal est important ! »
- Dauhin : « Je propose de définir les engrenages qui doivent sortir avant les gros événements. »
- Gil : « On laisse la partie du magazine bimestriel car elle est actuellement adaptée en fonction des activités du cercle. »
- Massimo : « Cela ne change pas grand choses de spécifier les engrenages avant les activités ou d'en mettre deux par quadrimestre. »

Article proposé : Les délégués Engrenage sont responsables de l'édition du magazine d'information du cercle : l'Engrenage dont le bureau de dépôt est Bruxelles X. L'un sera éditeur responsable, l'autre rédacteur en chef. Ce magazine devra apparaître sous forme papier au minimum 4 fois par mandat.

## **Délégué Web**

Proposition : Le délégué web est responsable des sites internet liés au Cercle, de leurs mises à jour et de leur bon fonctionnement. Il est également responsable de la maintenance du matériel informatique du cercle.

### **Délégué Social/Parrainage**

Proposition : On retire la partie concernant les opérations thermos.

Avis :

- Olivier : « Il faut également modifier le mot candidature en bachelier. »
- Bastien R : « Je ne suis pas sur que ce soit une bonne idée de citer le délégué de l'ACE. En effet, si ce poste là est supprimé de l'ACE, la définition de notre délégué ne sera plus adéquate.»
- Massimo : « On va remplacer le délégué social de l'ACE par une collaboration avec l'ACE. »
- Gil : « On n'est pas obligé de préciser que l'on dépend de l'ACE.

Article Proposé : Le délégué Social/Parrainage s'occupe d'organiser, pour les étudiants de première année de bachelier, un parrainage social par les étudiants et les professeurs ou assistants. Il organise des opérations sociales et s'occupe du guide bleu en début d'année.

### **Délégué Sport**

Proposition : Il faut modifier candidature par bachelier et rajouter une majuscule au « e » de l'Ecole polytechnique. Il faut également ajouter qu'il s'occupe des activités à caractère sportif et loisirs car le tournoi de poker s'intègre dans le caractère loisir de son poste.

Article proposé : Délégué Sports et loisir se charge de l'organisation de semaines de ski pour les bacheliers et pour les années spéciales. Il s'occupe de former des équipes représentant l'Ecole aux Interfacs organisés par l'ULB. Il organise également toute autre activité à caractère sportif et des activités de loisirs telles que la course d'orientation aussi dite Polytrak.

### **Délégués 6H Cuistax**

Proposition : On propose de retirer la partie concernant le vote de confiance pour les personnes cooptées en février car ces personnes seront soumises au même vote que tout le monde. On ne remet pas en question les élections de février car ces modifications ont été proposées il y a 6 mois. On attend donc de voir comment cela fonctionnera l'année prochaine.

Avis :

- Massimo : « Je sais qu'il y a des opposants concernant les cooptations des nouveaux délégués 6H Cuistax en février mais on va leur laisser la chance cette année et on en reparlera au second quadrimestre. »
- Gil : « Ce n'est pas utile de préciser qu'il sont élus pour l'organisation de l'édition suivante. »
- Vandamme : « La période folklorique (qui est spécifiée dans l'article sur les délégués festival et 6H ) ne veut rien dire. On devrait changer cela par le premier mercredi d'octobre pour les 6H Cuistax.

Article proposé : Les délégués 6H Cuistax organisent les 6h cuistax : course de cuistax organisée pendant la premier mercredi du mois d'octobre sur le campus du Solbosch. Lors du deuxième quadrimestre, des cooptés 6h Cuistax sont élus. Légalement ils sont non responsables, ils seront encadrés par le bureau ainsi que les délégués 6h Cuistax en poste.

### **Délégué Musique**

Proposition : Modifier l'article en précisant que le délégué s'occupe du groupe de musique du cercle et de l'animation musicale des événements de celui-ci.

Avis :

- Denis : « Il peut en faire plus ! »
- Massimo : « On peut ajouter rajouter des propositions pour la musique mais à l'heure actuelle ils ne vont pas vraiment plus loin. »

Article Proposé : Le Délégué Musique s'occupe du groupe de musique du cercle et de l'animation musicale des événements de celui-ci.

### **Délégué UAE-AirBr-Archives-Peyresq**

Proposition : Remplacer AirBr par Alumnis

### **Délégué Festival**

Proposition : On enlève la « période folklorique » et on modifie la phrase en : « Organisent le Festival de la chanson estudiantine et ses événements annexes. »

Avis :

- Vandamme : « Ce n'est pas nécessaire de préciser les événements annexes car ils sont englobés dans le Festival. »
- Massimo : « Tout ne se fait pas au premier quadrimestre et de nombreux événements annexes sont englobés au Festival, c'est intéressant de l'ajouter. »

Article Proposé : Les délégués Festival organisent le Festival de la chanson estudiantine et ses événements annexes.

### **Délégués Job Fair**

Avis :

- Vandamme : « Je propose de retirer la partie concernant l'activité commune. »
- Massimo : « On ne va pas retirer cela maintenant, on pourra le faire si cela se passe vraiment mal avec l'agro. »

### **Délégué Sponsor**

Proposition : On inclut les sponsorings globaux et les packs de rentrée

Article Proposé : Délégué Sponsor se charge de trouver les sponsors pour différentes activités du cercle conjointement avec les délégués de ces activités. Il se charge également de trouver des sponsorings globaux et participera à l'élaboration des packs de rentrée conjointement avec le bureau

### **Délégué Ludothèque**

Proposition : On enlève la vente de tablier et on ajoute la responsabilité de la gestion de la Ludothèque.

Avis :

- Georgios : « Il se charge aussi de la location des jeux, ... »
- Denis : « Il faudrait aussi rajouter les insignes pour tout englober. »

Article Proposé : Délégué Ludothèque est responsable de la Ludothèque : il y loue des jeux, il y organise des tournois divers et il y vend des insignes pour pennes. Il est responsable de la gestion de la Ludothèque

### **Délégué Photo**

Proposition : On retire « la liberté lui est laissée. »

Article proposé : Il est chargé de prendre des photos à chaque activité organisée par le Cercle pendant l'année et de les rendre consultables. Le délégué doit aussi porter un projet autour de son poste.

### **Délégué Polycule**

Proposition : Il organise le court métrage étudiant et ses événements annexes qui mettent en compétition ...

Avis :

- Vandamme : « De toute part ne sert à rien dans l'article. »
- Mass : « C'est cool car ça montre qu'on ne se concentre pas juste sur l'ULB. »

Article proposé : Le délégué polycule organise le Festival du Court Métrage Etudiant et ses événements annexes qui mettent en compétition des réalisations cinématographiques venant d'étudiants de toute part.

## **Article 3**

Proposition : Cet article s'applique aux élections directes car les candidats aux cooptations n'ont pas de dérogation à l'AG. On vote en effet les cooptation le jour même donc les dérogations pour les cooptations ne passent pas en AG. On propose donc de préciser que cet article parle des élections directes.

## **Article 5**

Proposition : On propose de changer les deux semaines en 9 jours. 9 jours car la publication de l'ordre du jour doit être affichée 8 jours avant.

Avis :

- Vandamme : « Pourquoi ne pas garder deux semaines ? »
- Bastien M : « Deux semaines c'est fort à l'avance, on peut leur laisser jusque la veille de la publication. »

## **Article 6**

Proposition : On enlève la partie des valves et on propose que les PV ne soient affichés que sur le site du Cercle .

## **Article 6Bis**

Avis :

- Rachel : « Il faudrait vérifier si cet article n'est pas tiré de la loi Belge. Si c'est le cas, il n'est pas nécessaire dans le ROI. »

## **Article 8**

Proposition : On retire les valves et on ajoute le fait que la date de la réunion doit être transférée aux membres.

## **Article 16Bis**

Proposition : On propose d'arrêter la règle du +1 et de fixer une bonne fois pour toute le nombre de personnes par poste. Ce nombre représenterait un maximum et ne pourrait pas être dérogé si une équipe plus grande se présente. Cependant, si une équipe restreinte se présente, cela ne posera évidemment pas de problèmes. Au niveau des postes, on propose donc de rétablir la Klash à un seul délégué. De fixer les 6H Cuistax à 3 délégués, la revue également et la sécurité à deux délégués.

Avis concernant les délégués Klash :

- Olivier : « D'un point de vue pratique, la Klash consiste à coller une affiche et cela se fait à deux. »
- Bastien M : « La klash se faisait tout seul avant et cela se passait très bien. »
- Vandamme : « Meme si la klash fait les vidéos comme c'est précisé dans le ROI, cela ne sert à rien qu'ils soient deux. Je propose de passer le +1 au délégué web si on lui rajoute les vidéos pour avoir plus de bleus dans le comité de cercle. »
- Bastien M : « L'idée n'est pas qu'on enlève un +1 pour le rajouter quelque part mais qu'on ne le mette que si il est nécessaire. »
- Julien : « L'optique est de créer une information par tous les canaux de communication. »
- Vandamme : « On avait aussi rajouté la responsabilité de la promotion audio visuelle et je ne sais pas si l'expérience est concluante. Cela ne vaut pas la



peine d'avoir une personne en plus si ce n'est pour faire qu'une seule vidéo sur l'année. »

- Bastien R : « On n'a pas réalisé de vidéo pour le festival en concertation avec les délégués festival. Ils n'avaient pas énormément d'idée pour la trame de la vidéo. Les délégués Klash ont eu le même problème avec les délégués 6H et la vraie question qu'il faudrait définir est : Qui doit réaliser la trame de la vidéo ? »
- Dauphin : « Pour moi c'est au klash de réaliser la trame car ils connaissent leur limite pour la réalisation de la vidéo. Ils doivent proposer le concept aux délégués de l'événement et aviser à partir de ce moment-là. »
- Bastien R : « On peut aussi voir ça autrement en pensant à ce qu'il se passe pour les cons des coll. Dans ce cas-là ce sont les délégués qui demandent aux cons des colls ce qu'ils veulent. »
- Julien : « C'est aux Klash à aller voir les délégués de l'événement car ceux-ci n'ont pas nécessairement la tête à penser à la trame de la vidéo. »
- Bastien R : « Il faut vraiment définir qui devra écrire la trame de la vidéo car celle-ci doit avoir un maximum de lien avec l'événement. »
- Dauphin : « Tant que la vidéo est dans le thème c'est déjà bien ! »
- Mateusz : « Les délégués n'ont pas toujours le temps de penser à réaliser la trame. »
- Bastien R : « C'est plus intéressant d'être deux à la klash car même si la charge de travail n'est pas hyper importante (bien que les gens la sous-estiment en général), il faut être énormément disponible sur des périodes courtes car les affiches des événements arrivent tard en général. C'est donc mieux d'être deux car si on est tout seul et qu'on a labo, on perd une demi journée de klash. »
- Vandamme : « Au niveau du besoin de disponibilité, vous n'êtes pas les moins bien lotis. »
- Bastien M : « Si tu n'es pas disponible à un moment tu peux trouver quelqu'un pour te remplacer. Si tu as un labo exceptionnel que tu ne peux pas rater,.. Je trouve ça dommage de prendre un délégué juste pour cette raison. »
- Bastien R : « Le but du travail de la klash est quand même d'être le plus disponible à des moments complètement aléatoires. »
- Mass : « Je suis quand même jaloux de Solvay qui sort des vidéos à chaque activité. Il faut bosser sur les vidéos et je pense que si des vidéos sont faites pour chaque activité, deux personnes sont nécessaires. »
- Julien : « Le travail de la klash pure des affiches a clairement diminué. Il ne faut pas être disponible n'importe quand pour créer un événement facebook. La klash c'est plus marrant à deux mais c'est faisable tout seul. Cependant, pour la logistique des vidéos il faut une deuxième personne. »
- Mateusz : « Les délégués photo pourraient aider la klash dans la réalisation des vidéos. »
- Bastien M : « On pourrait faire des after movies du bal et du ski. »
- Bastien R : « On pourrait faire les after movies mais on a pas le matériel nécessaire pour le faire cette année car le festival n'a pas été filmé par exemple. Les after movies skis et bal pourront être réalisés l'année prochaine. Cependant, ils ont centralisé pas mal de choses au niveau de la klash. Ils gèrent le compte flyprint. Leur travail ne s'arrête donc pas juste à la klash des affiches ou à la création des événements facebook.»
- Julien : « Plutôt que de chipoter sur le 1 ou le +1 à la klash et vidéos, on ne créerait pas un poste spécial pour la réalisation des vidéos. »

- Mass : « Pour moi le travail de klash est un travail régulier mais assez faible. Pour faire des vidéos il faut être deux mais pas pour la klash. Est-ce nécessaire d'être deux pour ce qui a été fait jusqu'à présent ? »
- Bastien R : « Je pense que le travail sera moins bien fait tout seul qu'à deux même si il est faisable seul. »
- Thomas D : « Les délégués photos ont pris des vidéos aux différents événements donc ils ont un peu de matière pour réaliser des after movies. »
- Julien : « La vraie question à se poser est : Est-ce qu'on garde ces deux postes combinés ? »
- Olivier : « Le mec qui sera chaud de faire des vidéos ne sera pas nécessairement chaud d'aller coller des affiches dans les couloirs. Je pense qu'on gagnerait à scinder en deux postes. »
- Léa : « Est-ce que les vidéos servent vraiment à quelque chose ? »
- Bastien M : « Elles représentent la vitrine du cercle. »
- Mass : « Le CP a souvent la réputation de gros cochonou. Si on crée des vidéos classes typiquement pour le bal, cela pourrait peut-être amener plus de gens à notre bal. »
- Bastien M : « Plein de cercles lancent des vidéos mais nous on a tendance à se reposer sur nos événements qui marchent. Je pense qu'il faut aussi aller dans les nouveautés. »
- Audric : « Il faudrait peut-être définir les différents événements pour lesquels une vidéo serait nécessaire. »
- Mass : « Le festival, les 6H, le bal, le polycule, la soirée de rentrée. On va développer la proposition pour la klash pour la prochaine AG. »

#### Changements proposés :

- Garder deux personnes à la klash (en précisant la fonction vidéo ou non).
- Garder une seule personne à la Klash (en précisant la fonction vidéo ou non).

#### Avis concernant les délégués 6H Cuistax :

- Mass : « Pour le festival, 4 personnes c'était vraiment trop mais la remarque n'a jamais été soulevée pour les délégués 6H Cuistax. »
- Vandamme : « C'est la première année qu'on avait un comité 6H semblable au comité festival et c'est loin d'être ingérable à deux. »
- Bastien M : « C'est dangereux de limiter à deux maintenant si le comité 6H n'est pas semblable au vôtre pour les prochaines années. »
- Vandamme : « On les élit en février donc on sera 4 jusqu'au prochain mandat. »
- Huber : « Trois c'est le nombre maximal, ils pourront toujours se présenter à deux si ils veulent. »
- Vandamme : « Soit on met deux élus en février soit on met trois en cooptations. »
- Mass : « On n'est tous bien d'accord sur le fait que vous avez bien fait le boulot à deux cette année mais ce serait trop risquer de le limiter à deux. »
- Ariane : « Le fait qu'ils n'étaient que deux cette année a peut-être boosté l'implication du comité car les délégués se sont plus reposés sur le comité. »
- Vandamme : « Avec le changement en février, ils auront plus de temps pour préparer les cuistax et n'auront pas besoin d'être à 3. »

- Mass : « Ce n'est pas le but des cooptations en février. »
- Olivier : « Si on pouvait amener les 6H à être le second beach volley de solvay, trois délégués sont nécessaire. »

Vote indicatif : 16 personnes pour 3 délégués, 1 abstention et 7 pour 2 délégués

Avis concernant les délégués Revue :

- Dauphin : « Je pense que 3 délégués sont nécessaire car le niveau a augmenté grâce à la revue d'Elie et de Seigneur. Il y a plus de gens qui viennent et donc il faut 3 délégués pour garder un bon niveau à la revue. »

Avis concernant les délégués sécurité :

- Massimo : « Par rapport au travail pendant l'année, un délégué est suffisant mais pour les soirs d'événements il faut deux délégués. »
- Vandamme : « C'est un poste à bleu et on ne peut pas avoir trop peu de postes à bleus. »
- Massimo : « Il y a aussi des comités pour que les bleus puissent s'impliquer si ils veulent. »
- Bastien M : « De nombreuses personnes n'ont pas fait de poste à bleus et sont quand même rentrés dans le CA par après. »
- Léa : « J'ai l'impression que pour trouver le bon nombre de gens pour la sécurité, cela prend beaucoup de temps et que c'est nécessaire d'être deux. »
- Mateusz : « On pourrait aussi créer des permanences spéciales pour faire les tours sécu lors des gros événements. »
- Bastien M : « Je suis contre le fait de prendre un pote pour faire les tours sécu du festival car celui-ci ne sentira pas la responsabilité et risquera de trop couler. »
- Ariane : « On est environ tous d'accord. »

Proposition : Garder 2 délégués sécurité

Avis concernant les délégués Cons Des Colls :

- Mass : « On s'est demandé si deux personnes étaient nécessaire. Depuis Victor, il y a souvent eu un seul délégué et un bon pote qui aidait tout le temps. Avant Victor, il y avait un comité décors hyper chaud. Le problème du cons des colls néanmoins est qu'il faut être tout le temps disponible et que les décors ne peuvent pas être fermés une après-midi si le délégué a labo. »

**Article 18**

Proposition : On modifie le 3 jours en 4 jours pour avoir le temps d'actualiser

toutes les candidatures avant de les afficher.

## Article 21

Proposition : Changer Forum en Job Fair. Pour augmenter la logique, on propose de modifier certains postes au niveau des élections directes et des cooptations. L'idée des postes en cooptation est que le CA garde un certain contrôle dessus. Typiquement, les délégués festival doivent avoir participé au comité festival, les 6H au comité 6H,... On propose donc de faire passer le délégué sport et loisirs en cooptation et de faire passer le délégué photo en élection directe.

Avis :

- Léa : « Pour le sport c'est le délégué qui choisit son successeur donc on peut le laisser en élection directe. »
- Bastien M : « L'idée est justement d'éviter qu'un lambda se présente et soit élu si il ramène tous ses amis. »
- Georgios : « Pour moi, ce qu'il se passe en élections directes sont les postes qui concernent tous les membres et le sport concerne tous les membres. »
- Bastien M : « On a analysé cela comme un poste où il faut de l'expérience et les membres effectifs ne connaissent peut-être pas tous les enjeux derrière ce poste ! »
- Vandamme : « Est-ce que vous trouvez ça normal qu'on sache déjà dans le comité sport qui va se présenter et sera élu l'année prochaine Je ne trouve pas ça normal que seul l'ancien délégué choisisse le prochain. »
- Mass : « Ce n'est pas tellement subjectif car Hugo typiquement n'avait jamais fait de poste au sein du cercle. »
- Vandamme : « Cette année, Hugo a choisi un comité où une seule personne sera éligible l'année prochaine. »
- Mass : « En soit, tout le monde peut se présenter en cooptations. Si un ancien guide sport se présente mais qu'il n'est pas bon et qu'un autre se présente en face, les gens sauront juger. On a voulu mettre en place une logique dans les élections directes et cooptées. Pour le moment on a trouvé un équilibre entre les deux ainsi qu'entre le nombre de bleus/pas bleus élus aux différentes élections.

## Article 25

Proposition : Dans les statuts, l'AG de fin de mandat doit avoir lieu dans les 3 semaines suivant les vacances de Pâques mais les élections se faisaient dans les deux semaines suivant les vacances de Pâques. On propose donc de changer la contrainte sur l'AG et de ne laisser qu'une seule semaine pour que les gens ne soient pas déchargés avant l'AG.

## 2. STATUTS

### Article 2

Proposition : On change AlrBr en Alumni.

Avis :

- Rachel : « Il faut sans doute voir avec eux quel est leur nom officiel pour changer AlrBr en leur nom officiel. »
- Olivier : « Leur nom officiel est : Ecole Polytechnique de Bruxelles Alumni. »

### Article 5

Proposition : On modifie le fait que seul les étudiants inscrits à l'Ecole polytechnique en tous les étudiants inscrits à l'ULB. On ajoute la partie d'adhésion au principe du libre examen pour les membres adhérents et on ne la répète plus pour les membres effectifs.

Avis :

- Olivier : « Il faut rajouter dans la dérogation pour les personnes extérieures à l'ULB qu'elles doivent aussi adhérer au principe du libre examen. »

Article Proposé :

Le Cercle est constitué d'au moins 5 membres. Les membres se présentent en deux catégories : les membres effectifs et les membres adhérents.

Parmi les membres adhérents, on distingue les membres étudiants et les membres d'honneur.

Peuvent être membres adhérents étudiants, tous les étudiants inscrits à l'Université Libre de Bruxelles et qui auront en plus signé la formule d'adhésion au principe du libre examen sauf dérogation spéciale énoncée par le bureau. Ils doivent à cet effet, verser annuellement une cotisation dont le montant est fixé par le conseil d'administration ; elle ne pourra dépasser 25 euros.

Sont membres adhérents d'honneur de droit, moyennant le paiement d'une cotisation annuelle fixée par le bureau, les anciens élèves de l'Ecole Polytechnique de Bruxelles. La cotisation ne pourra dépasser 250 euros. Le conseil d'administration peut conférer le titre de membre d'honneur à titre exceptionnel.

Sont membres effectifs, tous les membres adhérents qui auront fait la demande. De plus, un membre ne pourra être effectif que s'il en fait la demande écrite, remise au bureau du conseil d'administration. Seuls les membres effectifs ont droit de vote. Dans le calcul des différents quorums, seul le nombre de membres effectifs est pris en considération. Les admissions de nouveaux membres sont décidées souverainement par le conseil d'administration.

## **Article 6**

Proposition : Rajouter le trait d'union entre « au » et « dehors »

## **Article 9**

Proposition : On voudrait modifier le nombre d'administrateur une fois que la règle de +1 aura été enlevée et que le nombre de délégué par poste sera final. Cela permettra que tous les délégués de cercle soient légalement responsables.

## **Article 11**

Proposition : Préciser qu'il concerne les élections directes.

## **Article 11Bis**

Proposition : On propose de rajouter un article 11Bis qui concernerait les cooptations. Cet article serait : « Le déroulement des cooptations suivra ce qui a été énoncé dans le ROI. »

Avis :

- Rachel : « Il faut d'abord demander si on peut mettre le ROI en référence dans le statuts et si oui, si le ROI pourra encore être dérogeable. »

## **Article 12**

Proposition : On précise que cet article concerne les élections directes.

## **Article 13**

Proposition : On propose d'enlever les guillemets et d'ajouter la nuance concernant le bureau. Celui-ci doit en effet rentrer en fonction dès son élection pour avoir toujours les 5 membres nécessaires pour l'ASBL.

Avis :

- Rachel : « Ce qui est mis entre les guillemets correspond à des formulations toutes faites de statuts pour les ASBL. On peut donc les retirer. »

## **Article 16**

Proposition : On propose de changer la signature des deux administrateurs en : « la signature d'un administrateur avec accord signé d'un membre du bureau ».

Avis :

- Arthur : « A partir de quel moment la décision a une grande importance et doit avoir l'aval du bureau ? »
- Mass : « On se rend compte qu'il y a des brèches dans les statuts car on n'a jamais respecté celui-là. On voulait retirer la nécessité que deux administrateurs doivent signer les contrats. »

- Georgios : « On peut mettre un administrateur avec accord du bureau. »
- Mass : « L'accord du bureau doit être écrit quelque part. »
- Rachel : « La partie concernant : « Des actes engageant le cercle n'est pas claire. » Il faut préciser si ces actes sont à partir d'un montant minimum ou une décision, est-ce que c'est important ou est-ce qu'on ne peut pas juste enlever cet article ? »
- Mass : « On va essayer de clarifier ça pour la prochaine AG. »
- Huber : « Cependant, deux administrateurs sont nécessaires dans certaines procédures juridiques telles que l'ouverture d'un compte,... »
- Denis : « Pour la commune d'Ixelles, un membre du bureau doit se déplacer pour aller signer les papiers. »

## Article 20

Proposition : Remplacer STA en Secrétaire Trésorier Adjoint

## Article 22

Proposition : Comme discuté lors de l'article 25 du ROI, on propose de modifier le fait que l'AG doit être faite dans les trois semaines qui suivent les vacances de Pâques par : « dans la semaine qui suit les vacances de Pâques. »

Avis :

- Rachel : « La discussion avait déjà été faite avec Ooghe père et on avait modifié cet article pour ne pas être trop strict dans les dates. »
- Mass : « Il n'y a pas beaucoup de flexibilité et si on reporte l'AG d'une semaine, tout sera en retard par la suite. »
- Georgios : « Le Polycule se déroule la première semaine après Pâques. »
- Mass : « L'année passée l'AG était la même semaine que le Polycule et cela n'a pas posé de problèmes. »
- Rachel : « Ce n'est pas très grave car de toute façon les comptes sont clôturés bien avant et le Polycule comme Peyresq seront dans l'année comptable suivante. »
- Mass : « L'autre problème est que les décisions doivent être prises avant 23h. »
- Rachel : « Il faut changer cette condition car les gens doivent être déchargés après leur bilan financier et moral. »
- Bastien M : « En soit les gens ne vont pas ne pas être déchargés après leurs bilans moraux. »
- Rachel : « Il n'y a qu'au CP que cela se passe comme ça, ce n'est pas normal de décharger quelqu'un qui n'a pas présenté son bilan moral. »
- Huber : « La décharge dans une ASBM selon moi est pour savoir si la personne est encore responsable ou pas. Typiquement, si il manque 10000€ dans les caisses du cercle, le trésorier ne sera pas déchargé si il ne sait pas expliquer où sont partis ces 10000€. Pour moi, on est légalement responsable tant qu'on ne sait pas justifier son activité. »
- Bastien M : « Typiquement, l'année bar de Klimis n'a pas été extraordinaire mais si on ne l'avait pas déchargé pour son bilan moral, on aurait perdu un mec qui s'est investi comme un dingue par après. »

- Rachel : « Paul Malland a typiquement présenté des comptes où il disait qu'il allait se justifier dans son bilan moral. Si les bilans moraux passent après 23h, on aura voté avant et ils seront déchargés. »
- Bastien M : « A priori on aura pas de surprise au niveau des comptes car quand on fait le bilan financier, les délégués responsables doivent être à côté du trésorier pour répondre aux questions. »
- Rachel : « Imaginons qu'un délégué s'est engagé au nom du cercle. Cela ne sera pas un problème financier et il sera déchargé avant sa présentation de bilan moral. »
- Bastien M : « Il ne va jamais le présenter dans son bilan moral non plus. »
- Rachel : « Si la personne ne se présente pas devant tout le monde et qu'on compte sur des bruits de couloir au cas où il a fait de la merde, il sera déchargé et on ne pourra plus rien dire. Il faut que les gens passent sur scène avant la décharge et qu'on puisse leur poser des questions si il y a eu des problèmes. »
- Mass : « C'est logique de ne pas voter après 23h car certains sont déjà partis,... mais c'est en effet aussi logique de ne pas voter avant les bilans moraux. »
- Ariane : « Concernant la remarque de Rachel, dans les statuts il est mis qu'on peut se défaire de toute action prise par un membre unique. Deuxièmement, ne peut-on pas enlever la restriction sur les 23h ? »
- Huber et Bastien M : « Il ne faut pas voter après 23h car les gens seront partis ou auront trop bu. »
- Rachel : « C'est incohérent de laisser les gens être déchargés avant leurs bilans moraux. »
- Bastien M : « On pourrait rajouter un point pour voir si des gens ont des choses contre les décharges de certains délégués juste avant la décharge. »

## **Article 24**

Proposition : On modifie le 8 jours en 9 jours comme discuté dans le ROI.

## **Article 25**

Proposition : On précise que ce sont les deux tiers des membres effectifs.

## **Article 26**

Proposition : Comme pour l'article 25 on précise qu'on parle ici des membres effectifs.

## **Article 28**

Avis:

- Vandamme : « Je voudrais qu'on précise quel article on doit suivre entre celui-ci ou l'article 24 du ROI qui se contredisent. Le problème est que dans le ROI il est précisé que seulement les postes du bureau pourront être mis en second tour des élections directes. »
- Bastien M : « Dans l'article 24 du ROI on parle des postes où il y a eu égalité et il n'y a pas de précision sur les postes de bureau spécifiquement. »



- Vandamme : « Il faut modifier l'article du ROI car il nous restreint. De plus il faudrait précisé qu'on parle d'égalité lors des élections directes. »
- Mass : « On fera en sorte que si il y a plusieurs égalités ou pas de candidats, tous les postes pourront avoir une seconde élection directe. On garde donc l'article 28 des statuts et on changera l'article 24 du ROI. »

## **Article 29**

Proposition : On retire le mot « bimestriel ».

## **Article 30**

Proposition : On a deux modifications à proposer pour cet article. Il est spécifié que les comptes sont arrêtés en date de l'AG mais en réalité ils sont arrêtés deux semaines avant l'Assemblée Générale Ordinaire donc on doit modifier cela dans le statut. On voudrait également ajouter le fait que les membres le sont jusqu'à la dernière activité organisée par le Cercle Polytechnique de l'année universitaire. Ils peuvent se renouveler directement après celle-ci.

Avis :

- Vandamme : « Comment fait-on pour arrêter les comptes si le bilan financier n'est pas accepté ? »
- Huber : « Clôturer les comptes cela correspond juste au fait que tous les parements faits avant le 14 avril sont comptés dans l'années comptable et tout ce qui se passera après sera compté dans le bilan suivant. Typiquement, le Polycule est chaque année comptabilisée dans le bilan trésorier suivant. »
- Mass : « Il ne faut pas oublier que lors de la présentation des bilans financiers, il y a le bilan réel et le bilan théorique. »
- Vandamme : « On ne peut pas être membre en dehors d'un exercice social et comme les délégués sont d'office membres, on ne peut pas avoir de délégués en dehors de l'exercice social. »
- Huber : « Il faudra vérifier si les membres peuvent être membres en dehors de l'exercice social. »